

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230477

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,
19 avril 2023	
Date d'affichage	
19 avril 2023	

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers	M. BORDEAU Christian
En exercice : 42	M. CHABILLANT Jean-Luc
Présents : 30	M. CHERON Michel
Votants : 36	M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
	M. FOUCAULT Yves
	M. GAUTHIER Renaud
	M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
	M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
	M. MORIN Sébastien
	M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
	Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
	Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES**  
**CREATION POSTE RESPONSABLE POLE PETITE ENFANCE ET ACTIONS SOCIALES**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

### **Monsieur Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de la demande de disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 18 mois de l'agent en charge de la direction du multi accueil,

En vue de la signature d'une convention Territorial Globale en partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental courant 1er semestre 2023,

Considérant la nécessité de mettre en place un pôle petite enfance avec nomination d'un responsable afin d'assurer la mission de chargé de coopération de la CTG, la coordination LAEP et RPE, et la responsabilité du service et des agents s'y rattachant.

Les missions correspondantes, relèvent d'un emploi de catégorie A.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de responsable du pôle petite enfance et actions sociales.

**Monsieur Le Président propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de Responsable du pôle petite enfance et actions sociales à temps complet à compter du 1er juin 2023, pour assurer les fonctions suivantes :

- Chargé de coopération de la CTG
- Coordination LAEP et RPE
- Encadrement de l'ensemble des services petites enfance

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions liées au recrutement ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-GALAIS